

Pour information, suivi des réponses des Personnes Publiques Associées

MEILLON Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU	Date d'envoi du projet	Date du courrier / mail de réponse	Décision	Commentaire CDAPBP
Mission Régionale d'Autorité Environnementale	31/10/17	18/01/18	- Insuffisance du règlement pour une prise en compte satisfaisant des enjeux identifiés : recommandation d'une délimitation plus fine du secteur concerné par le projet (contour exact du projet, pas d'empiétement sur la zone inondable) + création d'espace boisé classée pour la protection des boisements + définition d'orientations d'aménagement et de programmation et d'éléments à protéger (L151-23 CU)	- Zonage du PPRI (zone jaune) est dédié à l'expansion ou l'écoulement de crue, aucun aménagement ne pourra se faire sur ce secteur de part le règlement du PPRI et de part la mise en place d'une OAP (délimitation de la zone à aménager) - Délimitation d'un EBC sur la parcelle ZC 49 sur les espaces boisés concernés par le PPRI - Création d'une OAP (déjà réalisé pour le dossier mis à l'enquête publique)
Personnes Publiques associées		Réunion d'examen conjoint 5/12/17	Avis PPA	
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques	06/11/17	Absent	-	
Conseil Régional		Absent	-	
Conseil Départemental		Absent	-	
Chambre d'agriculture		Présent	Avis favorable (terrain ne présentant aucune valeur agronomique)	
Chambre des métiers et de l'artisanat		Excusé + avis	Avis favorable (intérêt du projet présentant une solution satisfaisante aux problématiques déchets)	
Chambre de commerce et industrie		Absent	-	
Syndicat Mixte Pays du Grand Pau		Excusé + avis	Aucune observation particulière	
Syndicat Mixte des Transports Urbains		Absent	-	
Agence Régionale de la Santé		Excusés	-	
DREAL		Excusés	-	
DDTM		Présent + avis du 22/12/17	- Procédure d'évolution du PLU choisie : procédure dérogatoire de la déclaration de projet démontrant l'intérêt général du projet par rapport à une révision allégée présentant l'intérêt d'une concertation - Apporter des corrections au dossier présenté pour : différencier un secteur spécifique au projet en zone UY avec règlement et OAP + faire l'objet d'une procédure séparée pour toutes les autres modifications qui n'ont pas attiré au projet	- Projet qui rentre dans le cadre des politiques de développement durable et des objectifs de la loi relative à la transition énergétique - Intérêt du projet lié à la participation d'une entreprise au service public de gestion des déchets en créant un centre de recyclage des déchets inertes et de traitement des déchets verts ou agricoles pour les professionnels offrant ainsi une capacité aux déchetteries publiques pour les particuliers - Réunion publique prévue et faite le 8/01/2018 - Dossier mis à l'enquête publique modifié en tenant compte des remarques de la DDTM
SDIS		Excusés	-	
CAPBP – Direction Habitat		Absent	-	
Mairie Rontignon		Absent	-	
Mairie Arressy		Absent	-	
Mairie Lée	Présent	Avis favorable (amélioration du traitement et recyclage déchets et pouvant conduire à la diminution des dépôts sauvages – préservation de l'environnement)		
Mairie Idron	Absent	-		
Mairie Narcastet	Excusés	-		
Mairie Assat	Absent	-		